



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 juin 2021 Convocations du 12 juin 2021

Présents : Mme Brigitte LIGNEY, M. Dimitri COULOUVRAT, M. Florian GAIFFE, Mme Valérie EL NIESS, Mme Salomé CLERC, M. Romain DONIER, M. Jérôme LENTIER, Mme Agnès MARGUET, Mme Monique MOREAU, M. Julien ROUBLOT

Excusés : Christophe LE GAC

Secrétaire : M. Romain DONIER

1. DELIBERATION : ECOLE – CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR – VALIDATION AVANT PROJET DEFINITIF ET DEMANDE DE SUBVENTION

Mme le Maire rappelle que par la délibération du 15 décembre 2020 prise suite à l'étude de faisabilité menée par le SYDED, le programme proposé concernait les points suivants :

- Extension de l'école,
- Rénovation de la salle de classe existante,
- Installation d'une chaudière bois et réseau de chaleur alimentant les bâtiments communaux : école, mairie et salle des fêtes

Le coût prévisionnel de ces travaux était fixé à 700'000 € HT.

Suite à toutes les réunions avec le maître d'œuvre, le Cabinet d'architectes Dominique Reymond et à l'étude plus approfondie du projet, il est nécessaire de revoir ce montant à la hausse.

Par ailleurs, et afin de pouvoir prendre la bonne décision en connaissance de cause, les différentes opérations nécessaires à ces réalisations ont été redécoupées pour tenir compte des différents organismes pouvant nous attribuer des subventions :

- Extension école : 529'487 € HT
- Rénovation du bâtiment école : 222'333 € HT qui se subdivise en 3 sous-parties :
 - Rénovation énergétique de l'école : 123'475 € HT
 - Travaux concernant directement la salle de classe : 12'858 € HT
 - Rénovation énergétique des logements : 86'000 € HT
- Réseau de chaleur : 345'449 € HT
- Chauffage eau chaude mairie : 10'480 € HT

Aussi, le montant total du projet s'élève à 1'226'707 € HT.

Quant aux subventions, Mme le Maire précise que celles-ci viendront de l'état (DETR), de la région Bourgogne – Franche – Comté (Effilogis et FEDER), du département (Cap 25).

Après toutes ces précisions, le Conseil approuve à l'unanimité le nouveau montant alloué pour le projet Ecole – Chaufferie bois et réseau de chaleur.

2. DELIBERATION : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR PROJET RALENTISSEUR ET ABRIS BUS

Mme le Maire rappelle que la commune s'est engagée en janvier 2021 auprès du maître d'œuvre BRTV pour l'aménagement du ralentisseur sur la RD437 (entrée centre du village) ainsi que l'arrêt de bus pour les personnes à mobilité réduite.

Elle informe que trois des cinq entreprises contactées ont déposé une offre. Il s'agit de Bonnefoy, Vermot et Colas (Climent et Roger Martin n'ont pas répondu). Après étude des dossiers par le maître d'œuvre BRTV, Mme le Maire et les adjoints proposent de retenir celle qui arrive en tête de classement pour le maître d'œuvre, l'entreprise Vermot. Après avoir pris connaissance du prix et des délais, le Conseil choisit à l'unanimité l'entreprise Vermot.

3. DELIBERATION : CHOIX DU NOM DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE

Mme le Maire expose au Conseil municipal que le Syndicat scolaire Noël-Cerneux – La Chenalotte – Le Barbois, par délibération en date du 20 mai 2021, a accepté, à l'unanimité d'attribuer un nom à l'école intercommunale Noël-Cerneux – La Chenalotte – Le Barbois, école des BARNOLOTTINS.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux Communes membres de se prononcer sur ce changement et par conséquent sur les modifications des statuts du Syndicat scolaire. M. Dimitri COULOUVRAT précise que les Conseils municipaux de Noël-Cerneux et du Barbois ont validé à l'unanimité le nom école des BARNOLOTTINS.

Après ces explications, le Conseil municipal de La Chenalotte valide à son tour le nom, donne son accord pour la modification des statuts du Syndicat Scolaire Noël-Cerneux – La Chenalotte – Le Barbois et demande à M. le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du Syndicat scolaire.

A la suite de cela, M. Dimitri Coulouvrat présente le logo de l'école intercommunale.

